

À Séné, les gros travaux d'entretien des cales seront pris en charge par la commune

La municipalité de Séné confirme : les gros travaux d'entretien des cales seront pris en charge par la commune. Autre nouvelle, l'Association des mouillages de Langle fêtera ses 30 ans, jeudi 30 mai 2024, au restaurant La Bellevue.



Les mouillages de Langle, Boëdic et le Domaine, ce sont 136 mouillages dont 94 annuels et 42 temporaires. | . OUEST-FRANCE
[Ouest-France](#) Publié le 31/03/2024 à 15h06

Newsletter Vannes

Chaque matin, recevez toute l'information de Vannes et de ses environs avec **Ouest-France**

L'Association des mouillages de Langle a tenu son assemblée générale, jeudi. Sur les 122 adhérents, 50 sont présents, ce qui est un point positif, annonce Vincent Marly, son président. Les mouillages de Langle, Boëdic et Le Domaine représentent 136 mouillages, 94 annuels et 42 temporaires.

En 1994, avant le passage de la gestion à la mairie en 1997, l'installation des mouillages a été entièrement financée par les plaisanciers qui ont investi 28 827 €. « **Le fonctionnement du service des ports de Séné est financé par les plaisanciers et ne coûte pas un 1 € à la collectivité** », indique le président.

L'entretien des cales

L'association est adhérente à l'Union nationale des associations de navigateurs du Morbihan (Unan 56). Celle-ci veille à l'intérêt des plaisanciers et réfléchit sur les conséquences des

politiques territoriales, et sur le respect de la nature en veillant aux zones de mouillages... » explique Gérard Allanioux, vice-président de l'association sinagote. L'Unan compte plus de 9 000 adhérents au niveau national, dont 2 200 en Bretagne

Le bureau de l'association s'interroge sur la participation des associations au financement de l'entretien des cales. **« Le sujet des cales nous a pas mal occupés cet hiver. Un accord a été trouvé avec la municipalité, déclare Vincent Marly. Le petit entretien sera pris en charge par le budget des mouillages quand les gros travaux le seraient par le budget général de la mairie. Toutefois, le dossier n'est pas clos. »**

Anne Guillard, adjointe au maire chargée des affaires maritimes, rebondit : **« La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) a été claire : pas de cales égale pas de zones de mouillage. Les cales nous ont été cédées en bon état par le Département. Aujourd'hui, c'est la mairie qui est chargée de l'entretien. Nous confirmons que les gros travaux seront à la charge de la commune. Il n'est pas question de mettre le budget de la ZMEL (Zone de mouillage et d'équipements légers) dans le rouge. »**

Des mouillages supprimés

« L'AOT (autorisation d'occupation temporaire) accordée par l'État nous oblige à consacrer 25 % des mouillages à des mouillages temporaires, explique Johanna Blanchet, responsable des ports de Séné. Trente-deux mouillages ont été supprimés dans toute la commune, dont deux à Langle. Dans la commune, il y en a 544, dont 79 réservés aux professionnels. Non occupés, les mouillages professionnels ont été supprimés, ne pouvant pas être attribués à des plaisanciers. Le renouvellement de l'AOT est prévue en 2035.

[par Taboola](#)

L'association fête ses 30 ans

Pour ses 30 ans, l'association souhaite réunir ses adhérents, jeudi 30 mai 2024, pour une fête au restaurant La Bellevue. Rendez-vous à 18 h 30. Une participation de 10 € est demandée, le reste étant pris en charge par l'association. Il est nécessaire de s'inscrire avant le 25 avril *via* le [site internet de l'association](#).

UPPM revue de presse